

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 02748

Numéro SIREN : 392 549 820

Nom ou dénomination : A.S.T. Groupe

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2023 sous le numéro de dépôt A2023/036610

A.S.T. GROUPE

Société Anonyme au capital de 4 645 083,96 euros
Siège social : 78 Rue Elisée Reclus
69150 Décines-Charpieu

392 549 820 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JUIN 2023

Extrait du procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois,
Le cinq juin,
A quatorze heures,

Les actionnaires de la société A.S.T. GROUPE, société anonyme à conseil d'administration au capital de 4 645 083,96 euros, dont le siège social est situé 78 Rue Elisée Reclus, 69150 Décines-Charpieu, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 392 549 820 (ci-après « la Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le lundi 05 juin 2023 à 14 heures au siège social de la Société (ci-après « l'Assemblée générale »), sur convocation du Conseil d'Administration faite par avis de réunion valant avis de convocation inséré le 1^{er} mai 2023 au bulletin des annonces légales et obligatoires n° 52, par avis de convocation publié au journal LE TOUT LYON le 20 mai 2023, et par lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été établie sur la base des votes exprimées via les formulaires de vote par correspondance ou de procuration au Président reçus dans les délais légaux et selon les formes et modalités indiquées dans les convocations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain TUR, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (ci-après le « **Président** »).

Madame Martine COLLONGE et Monsieur Olivier LAMY, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme Scrutateurs.

Maître Vincent MEDAIL est désigné comme secrétaire (le « **Secrétaire** »).

La société Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 16 mai 2023, représentée par Monsieur Jean-Marie LE JELOUX, est présente.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 16 mai 2023, représentée par Madame Natacha PELISSON est présente.

Monsieur Sébastien KRAMER, représentant du Comité Social et Economique, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 16 mai 2023, est absent.

Madame Yan BOUCHACOURT, représentante du Comité Social et Economique, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 16 mai 2023, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 6 165 448 actions sur les 12 884 396 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant, pour ce qui concerne l'ordre du jour ordinaire annuel, au moins le quart des actions ayant le droit de vote, et pour ce qui concerne l'ordre du jour extraordinaire, au moins le tiers des actions ayant le droit de vote peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

.....

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus aux dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

-
- Nomination de Monsieur Pierre GUILHEM en qualité de nouvel administrateur ;
 - Renouvellement du mandat de Madame Virginie BOISSIMON-SMOLDERS en qualité d'administrateur ;
-

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus aux dispositions législatives et réglementaires ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, en l'absence de questions exprimées par les actionnaires, le Président procède directement au dépouillement des votes pour chacune des résolutions suivantes :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

CINQUIEME RESOLUTION – (NOMINATION DE MONSIEUR PIERRE GUILHEM EN QUALITE DE NOUVEL ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, et dans les conditions de l'article 13 des statuts, décide de nommer en qualité de membre du Conseil d'administration de la Société :

Monsieur Pierre GUILHEM,
né le 18 novembre 1966 à Carcassonne (11),
de nationalité française,
demeurant 32 bis Chemin des Barres, 69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or

pour une durée de six (6) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Monsieur Pierre Guilhem a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution a obtenu les votes suivants :

POUR : 11 413 206 ; CONTRE : 456 894 ; ABSTENTION : 0

La résolution est : ADOPTEE / REJETEE

SIXIEME RESOLUTION – (RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME VIRGINIE BOISSIMON-SMOLDERS EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle, dans les conditions de l'article 13 des statuts, le mandat d'administrateur de Madame Virginie BOISSIMON-SMOLDERS pour une durée de six (6) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution a obtenu les votes suivants :

POUR : 24 365 ; CONTRE : 11 845 735 ; ABSTENTION : 0

La résolution est : ADOPTEE / REJETEE

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

SEIZIEME RESOLUTION – (POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution a obtenu les votes suivants :

POUR : 11 870 100 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

La résolution est : ADOPTEE / ~~REJETEE~~

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme,

**Le Président du Conseil d'Administration,
Monsieur Alain TUR**

